

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Relative au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol en autoconsommation,
« 511 avenue Gérard Rouvière » à Castelnaudary et portant sur la demande de délivrance d'un
permis de construire, sollicité par la société SOCAMIL**

Par arrêté municipal n° 2025-0733 du 5 novembre 2025, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique, relative au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol en autoconsommation, « 511 avenue Gérard Rouvière » à Castelnaudary et portant sur la demande de délivrance d'un permis de construire sollicité par la société SOCAMIL.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 33 jours consécutifs :

**DU VENDREDI 5 DECEMBRE 2025 A 8H30
AU MARDI 6 JANVIER 2026 A 17H00.**

A cet effet, Monsieur Xavier GROJEAN, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur François PRESTAT, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier par décision n° E25000154/34 du 9 octobre 2025.

Le siège d'enquête publique est établi à la mairie de Castelnaudary
Hôtel de Ville – Cours de la République – BP 1100 – 11491 Castelnaudary Cedex

Le dossier, au format papier et numérique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés et consultables à la mairie de Castelnaudary, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier d'enquête est aussi consultable, pendant la durée de l'enquête :

- Sur un site internet comportant un registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/centrale-photovoltaique-autoconsommation-socamil/>
- Sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- Sur le site internet de la commune : <https://ville-castelnaudary.fr/fr/urbanisme-et-logement/enquetes-publiques> : un lien dédié permettra d'accéder directement au dossier d'enquête ainsi qu'au registre dématérialisé.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contrepropositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, qui sera tenu à la disposition du public en Mairie);
- par courrier postal à la mairie à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/centrale-photovoltaique-autoconsommation-socamil/>

Toutes les observations seront recevables à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, le 5 décembre 2025 à 8h30, jusqu'au mardi 6 janvier 2026 à 17h00.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public
à la mairie de Castelnaudary :**

- le vendredi 5 décembre 2025, de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 19 décembre 2025, de 14h00 à 17h00
- le mardi 6 janvier 2026, de 14h00 à 17h00.

Son rapport et ses conclusions, transmis à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête, seront tenus à disposition du public à la mairie et sur le site Internet : <https://ville-castelnaudary.fr/fr/urbanisme-et-logement/enquetes-publiques>.

A l'issue de l'enquête, il sera statué, sur la demande de délivrance du permis de construire par arrêté municipal.

Le Maire, Patrick MAUGARD